Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 50 (1912)

Heft: 36

Artikel: Faut-te veri, faut-te pas veri mon blya ? : [suite]

Autor: Chambaz, Octave

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-208910

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

C

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (ser étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),

E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler, GRAND-CHÈNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences. ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50; six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent. Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent. la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

† Samuel Cuénoud.

Par la mort de M. Samuel Cuénoud, ancien syndic de Lausanne, le *Conteur* est brusquement privé d'un de ses amis les plus anciens et lesplus fidèles. Cette perte nous affecte profondément.

Au moment où pour lui va sonner la cinquantaine, notre petit journal était très heureux de sentir qu'il avait encore là, à ses côtés, toujours aussi sincère, aussi dévoué, un de ces amis, si précieux, de la première heure, presque le seul survivant de ceux dont le sourire bienveillant l'avaient salué à sa naissance et qui, de leur chaude affection, de leurs conseils, avaient guidé ses premiers pas. Et déjà le Conteur se réjouissait à l'idée de voir M. Samuel Cuénoud, présider, comme de juste, doyen aimé et au cœur toujours jeune, son modeste jubilé. Le destin, inexorable, nous refuse cette douce satisfaction, cette grande joie. C'est une ouvelle place vide autour de la table où le Conteur s'efforce, non sans peine, de grouper tous les vrais amis de nos traditions nationales et d'une franche et saine gaîté.

Pendant dix ans, de novembre 1863 à fin décembre 1873, succédant à M. Henri Renou, qui, en novembre 1862, fonda le *Conteur* avec Louis Monnet, M. Samuel Cuénoud partagea, avec ce dernier, les soucis de la rédaction. Les numéros de cette période contiennent nombre d'articles fort goûtés, signés S. C., et dont quelquesans témoignent de plus, éloquemment, qu'à côté des qualités éminentes du mathématicien, du professeur, de l'administrateur et du magistrat, auxquelles nos confrères ont rendu ces jours un juste hommage, le défunt possédait aussi celles qui caractérisent nos meilleurs humoristes vaudois.

Bien qu'il ait quitté la rédaction du Conteur, Cuénoud en resta, durant de longues années core, le collaborateur assidu. Puis, peu à , à mesure que les diverses fonctions auxuelles il fut appelé et qu'il remplit avec la ascience et la distinction que l'on sait, absorerent davantage son activité, sa collaboration wint plus rare. Mais le Conteur savait bien e M. Cuénoud lui conservait intacte sa bonne nilié et qu'il pouvait toujours compter sur elle. ailleurs, de temps en temps, un précieux té-Dignage lui en était donné, sous forme d'un uticle sur quelque fait, encore ignoré ou peu anu, de notre histoire lausannoise ou vau-, que M. Cuénoud avait découvert en fouillant nos archives et dont il était heureux de ^{nous d}onner la primeur.

Tous nos journaux ont dit la place très grande ne M. Samuel Cuénoud a occupée dans la vie ablique de notre ville et du canton, les servis nombreux qu'il a rendus au pays; ils ont dit courtoisie, sa bonté, le plaisir qu'il avait être agréable à chacun, le respect et la symthie qu'il inspirait à tous, même à ceux qui

ne partageaient pas ses opinions. Nous nous associons de tout cœur à ces justes éloges. Mais, au bord de la tombe de M. Samuel Cuénoud, nous éprouvons, de plus, le besoin de rendre particulièrement un sincère hommage à ses qualités de bon Vaudois, de vieille souche, profondément attaché à son pays, qu'il aimait d'autant plus qu'il le connaissait mieux que personne; et, en lui adressant un suprême adieu, à dire le souvenir fidèle et très reconnaissant que nous garderons à sa mémoire.

A sa famille, si cruellement éprouvée par la perte d'un chef adoré, nous exprimons la part bien vive que nous prenons à son grand deuil.

TRENTE ANS AUX ARRETS

A maison nº 11 de la rue de la Madelaine, à Lausanne, propriété de M. Th. Henny-Chauvy, est actuellement en transformation. C'est peut-être occasion de rappeler un fait historique qui a trait à cet immeuble.

En 1850, à l'occasion de l'arrivée au Musée Arlaud, du tableau de Gleyre représentant le major Davel sur l'échafaud, un correspondant du Nouvelliste Vaudois lui adressait, sous le titre: «Souvenirs d'enfance», les lignes que voici Nous abrégeons un peu.

Dans le registre du Conseil des Deux-Cents, commençant en l'année 1721 et finissant en l'année 1723 (folios 247 et suivants), se trouvent, assez au long, quelques détails intéressants sur l'entreprise de Davel.

On lit ces mots en marge du folio 250: « Les trois feuillets suivants ont esté couppés par ordre et en présence de tout le corps du Conseil, le 9 avril 1723.

L'absence de ces feuillets laisse une lacune regrettable sur plusieurs faits. La tradition, cependant, est venue combler en partie cette lacune. Voici, sur ce qui s'est passé au Comité, quelques détails transmis verbalement par les descendants de quelques acteurs de ce drame.

Ainsi qu'il arrive ordinairement dans les corps délibérants, le Conseil fut divisé d'opinions. Une grande majorité accusa de haute trahison la démarche de Davel et fut d'avis de le livrer au tribunal de la rue de Bourg, ainsi que cela a été fait. Une autre partie, considérant Davel comme une tête brûlée, voulait qu'on le fît évader du pays et que l'affaire fût ainsi étouffée. Une autre fraction encore du Conseil, protesta énergiquement contre la pensée d'une trahison envers Davel et proposa plutôt d'entrer dans sés vues.

Un des membres du Conseil, appartenant à une famille alors puissante et nombreuse, prit délibérément le parti du Major Davel et accusale Conseil de trahison, de lâcheté.

Une action criminelle fut intentée contre coconseiller. Il fut condamné à un emprisonnement à vie dans une des cellules de l'Evéché. Mais LL. EE. commuèrent la sentence en un arrêt forcé, sa vie durant, dans sa maison de la Madelaine. Il y termina ses jours après trente années de réclusion.

Chaque jour, il recevait de nombreuses visites. En hiver, auprès d'un bon feu; en été, dans son jardin, où il avait arrangé un cabinet de verdure, meublé de bancs et d'une table quelquefois couverte de bouteilles apportées par des amis.

La tradition rapporte que quelques années après la fin tragique de Davel on avait insinué au courageux reclus que sa sentence n'étant plus de rigueur, en raison du crédit de sa famille et des circonstances éloignées de l'évènement auquel il devait sa punition, il était autorisé à sortir de sa maison et à se promener librement en ville. Il refusa cette faveur, déclarant formellement qu'ayant donné sa parole, il ne reprendrait sa liberté que par un jugement nouveau. Il mourut ainsi fidèle à son honneur.

Or, il paraît maintenant bien prouvé que le membre en question du Conseil des Deux-Cents se nommait Vulliamoz et que sa maison était celle qui porte aujourd'hui le nº 11 de la rue Madelaine et dont on modifie de nouveau la façade.

Faux bruit. — Un brave homme venait de payer une lourde dette; il ne lui restait pas un sou en poche. Il rencontre un ami à qui il fait part de sa dèche.

— Mais, réplique ce dernier, qui paie ses dettes s'enrichit.

— Bah! bah! c'est encore un bruit que les créanciers font courir.

FAUT-TE VERI, FAUT-TE

PAS VERI MON BLYA?

II

A RREVA aô Pontet, traôvo aô bet daô tsamp Justin aô Sapeu, que vegnâi dè traîrè daî truffès, et qu'ètaî cllinnâ in tegnin onna pougna dè fromeint.

— Quemin lo trovâ-vo? que laî dio.

- Quemin lo trovâ-vo? Quemin lo trovâ-vo? (L'est tiurieux quand dèvezè, rèdit sovint lo mîm'affère.) Vouaique, l'est dinse, dinse....? Fudraî daô tsaud...
 - In-no lo bî?
- Tiet vaô-tou que tè diesso? On ne paô rin mé dere daô teimps... Daî carrès dè sèlaô, daî carrès dè pliodze...? Quand tè dio que l'est à peîdrè la tîta, on ne laî vaî pllie gotta... Po daô bî, daô bin bî, ne sé pas...? Laî avaî traô de tsanpagnou su la courtena sti matin et la foumaire daô for trinnâvè et chintâvè traô mau; et, quand mè su lèvâ, laî avaî onco la niola su lè marè dè Molondin...?

- Vo craîde à la pliodze, dan, Justin?

A la pliodze, à la pliodze... Ne dio pas que crayo à la pliodze, mâ tè dio que lo teimps l'est que... intrè dou, quemin on deraî... su lo balan, qu'on ne paô rin frèmâ.

— Vegné po verî cî fromeint…?

- Po lo verî?

— Oï. Qu'in ditè-vo?

 Ma faî, ma faî, à ta pliace ne saré pas traô tiet fére...? Ste lo vîrè, que lo sèlâô ne cllairaî pas, ne balhiè rin por voue. Ora, se plliaô, t'î din lo casse dè falhaî onco lo rèverî, et adan sè trovèret tot inbouèlâ... Lo laissî dinsi l'est quazu mau fé, s'incrottè adi mé...? Ma fâi, fâ quemin te vudri. Mè, mè faut alla porta clliao truffès à la fenna qu'a fan d'in couaîrè po lo goûtâ.

On iadzo que Justin l'est zu via mè su met à guegnî mon blyâ tot in sondzin à cein que vegnaî dè mè dere. Ruminâvo adi, quand la Francoletta, que lyenâve perque, s'est trovâye derrâi mè sin que m'in apèchaîvo.

- Vo m'aî fé pouaîre, Françoletta.

Estiuzâdè! Passâvo on bet su vo po allâ pllie lhein.

Vo v'îtès bin incoradja! Vaî onna pucheinta bracha dè lyenès!

Mè dèpatso dèvant que pliaôvè.

Ne vaô pas pliovaî, lo teimps sè rèfâ tot bî.

– Volhaî praô vaire...?!

— Quin signo aî-vo? Oh! laî ia ti lè signo dè pou teimps. Lè dzenelyès sè piaôlyan, l'allâye vint mouva, ié trovâ mè mâlyès roulyès su lo laviaô, la lena l'avêi on cerno hiaîr'à né quand iallâvo aô lhî; et la mouèta dè Tsantaôre, l'aî-vo pas oya stamatenâ avoué sè grochès chôquiès? Pu, - mè z'infants l'an bî sè fottrè dè mè quand lo vouaîto, - lo remanet, po sti maî, ne montre pas onna brequa dè bî. Marquè ouora, pliodze, moulyon, tenéro, tempétueux... Tiet, lo teimps l'est quemin lè dzeins, l'est tot dètraquâ. Sè rèmettret paôtîtrè lè caniculès passâyès...?

- Pè moyan?... Faut atteindre, dan.

Laî ia rin d'autro à fére.

Partî-vo?

Vaî. Yé fan d'allâ quantiaî Grantès Pouzès à Emile daô Tsatî. L'an de que l'avan ratella et

que restâve tant de bî z'épis!

Lé laicha allâ et, la tita pllînna dè signo dè pliodze et dè pou teimps, mè su met tot bounamin à verî on andin. Tot'in verin ié oyu onna dèbordenâye quemin se tenâvè su la montagne. Iè lèva la tîta et m'a simblyâ que lo teimps vegnaî bas et s'impliessaî aô fond. Cein m'a copâ la brassa. Yé plliantâ din terra m'n'âta dè ratî et m'est rèvegnài à l'idée cein que Justin aô Sapeu m'avaî de : « Ste lo vîrè, que ne fassè pas bî, l'est tot po rein, l'est de l'ovradzo de sindzo. » Règuegno lo teimps et ié cru avaî cheintu onna gotta. Adon mè su de : « Tiet faut-te fére? Lo verî? Pas lo verî?... Faut-te pas lo verî aô bin faut-te lo verî?... Aprî lo cerno dè la lena, aprî que lè dzenelyès sè san piaôlyè et que la mouèta dè Tsantaôre l'a praô chargolâ, vaô pas manquâ dè veni ôtiè. Ma faî, mî sè teni cutsî tiet dè lo verî po lo mettrè à la pliodze. Foto lo camp!» Rimpougno m'n'âta dè ratî et via parti.

Ora, tiè-te arrouvâ? L'a fé bî quantia la né, que se iavé verî mon blyâ saraî ramassâ et à la chotta à l'haôra que l'est; ka, la pliodze qu'en mè prèdezaî, n'est vegnaîte tiet voue, apri dé-

dzonnâ.

Vaîdè-vo, quand vaî idée dè féré ôtiè, ne fédè pas quemin mè avoué mon fromeint das Pontet, mâ allâ-laî rondo, san tant èmâlyi, et sin vo z'amuzâ à atiutâ Pierro, Dzâtiè et Djan. Tant pis se vo vo trompâde et maôde le dai in aprî. OCTAVE CHAMBAZ.

Le civet. - Deux messieurs entrent dans une auberge, au temps de la chasse.

- Dites-moi, patron, fait l'un à l'aubergiste, servez nous du civet pour deux; mais pas comme l'autre jour, vous savez bien.

- Je vous entends, reprend l'aubergiste, ne réveillez pas le chat qui dort; cette fois, vous serez content.

AU TEMPS DES BATZ 1

Le prix de la vie il y a 68 ans.

ans l'industrie manufacturière proprement dite, le taux moyen des salaires ne s'écarte pas sensiblement de celui des salaires des artisans, comme le montre le relevé suivant pris dans quelques-unes de nos fabri-

Moulins à farine, huileries, scieries, etc., répandus dans nos divers districts. Ouvriers

nourris, logés, 144 à 200 fr. par an.

Dans un des établissements les plus importants du chef-lieu, le taux moyen des salaires des garçons meuniers dans la force de l'âge est de 30 à 34 1/2 batz 2 par semaine; plus la nourriture, le logement et le blanchissage.

Brasseries, distilleries. Mêmes salaires.

Fabriques de chocolat (assez nombreuses). Ouvriers, sans la nourriture, environ 16 bz. par jour.

Quelques-uns sont payés à l'année à raison de 144 à 200 fr., avec la nourriture et le logement.

Les enfants reçoivent de 3 à 5 bz. par jour. Fabriques de chandelles (assez nombreuses). Ouvriers, sans la nourriture, 14 à 15 bz. par

Féculeries. Ouvriers, de 9 à 15 et jusqu'à 20 batz par jour, sans la nourriture.

Tuileries. Ouvriers, logés et nourris, 144 à

200 fr. par an. Les enfants, logés et nourris, reçoivent envi-

ron 24 fr. pour les mois pendant lesquels a lieu la fabrication. Tanneries. Ouvriers travaillant à la journée,

15 à 18 bz. par jour, sans nourriture.

Le salaire de certains ouvriers payés à la pièce pour des ouvrages plus difficiles va depuis 16 jusqu'à 30 bz. par jour.

Filatures de coton. Ouvriers : Hommes à la journée, en moyenne 11 bz. Femmes, 6 à 7 bz. Enfants au-dessous de 16 ans, 2 1/2 bz.

Filatures de laine. Mêmes salaires.

La durée du travail n'excède jamais pour les enfants douze heures. Pour les hommes et les femmes elle est quelquefois de quatorze heures. Dans les deux cas, il y a 1 ½ heure consacrée au repos. Les enfants ont en outre une heure, et parfois davantage, pour suivre des leçons qui leur sont données par un maître choisi par les chefs. Ceux-ci remarquent que le travail de la filature, tel qu'il est réglé, ne nuit pas aux enfants et leur est favorable sous le rapport des habitudes d'ordre, de propreté et de bonne conduite auxquelles ils sont astreints.

Fabriques de tissage de coton, ou coton et fil, ou fil et laine. Ouvriers, 2 1/2 bz. par aune pour des cotonnades de ½ ou ¾ de large, sans nourriture; 3 à 3 ½ bz. par aune pour les mi-

L'ouvrier peut tisser de 4 à 6 aunes par jour, suivant son habileté et son assiduité. La moyenne des ouvriers tisse environ 4 aunes, en travaillant de 10 à 12 heures par jour. Cette classe d'ouvriers est fort portée à chômer le lundi.

Les fabriques d'Argovie et autres font une concurrence redoutable aux nôtres, qui sont peu nombreuses et sur une petite échelle. Dans ce moment, le prix du tissage dans les Cantons allemands est d'un quart ou d'un tiers et parfois de moitié meilleur marché que chez nous.

Fabrique de papiers peints. Ouvriers, de 10 à 14 bz. par jour. Enfants, de 3 à 5 bz. par jour. A la papeterie de la Sarraz, deux ouvriers

gagnent de 18 à 25 bz. par jour.

Les autres de 12 à 16 bz., suivant la durée du travail, qui peut aller parfois jusqu'à 16 heures.

Note sur le taux des salaires dans le canton de Vaud, lue à la Société vaudoise d'utilité publique, le 24 avril 1844, à Lausanne, par M. Alexis Forel.

2) Le batz valait 15 centimes.

Quelques ouvriers et quelques enfants veillent une nuit alternativement.

D'autres ne gagnent que 9 à 10 bz.

Les femmes travaillant à la tâche, 6 à 9 bz.

Les enfants, 3 à 7 bz.

Ces ouvriers, pas mieux payés en général que les ouvriers de terre, mais dont le travail plus assuré obtient un salaire total un peu plus élev peut-être, sont mariés pour la plupart et viven chez eux dans le bourg comme nos campa gnards. Presque tous possèdent un peu de terre tout au moins un plantage ou un jardin. Ils mettent peu à la caisse d'épargne, mais dès qu'ils ont quelque argent en réserve, ils l'emploient à des achats de terrain, même à d'assez grandes distances. Ce fait se reproduit ailleurs dans notre Canton, dans d'autres parties de la Suisse, en Alsace, etc. Il montre que les moyens d'attacher les ouvriers au sol et d'améliorer leur position existent là où une agglomération excessive, trop fréquemment le fruit d'une mauvaise législation, ne les entasse pas trop outre mesure.

Les ouvriers de cette fabrique sont des gens du pays, dont plusieurs ont été tirés de la classe la plus pauvre. Les travaux des femmes nuisen peu aux soins du ménage, et les enfants fré quentent l'école primaire en hiver aussi assidi ment que tous ceux du village En été, le tr vail les appelle davantage dans l'atelier, comm

les autres dans les champs.

La Sarraz possède quelques usines, moulins, tanneries, où les ouvriers en petit nombre obtiennent le salaire courant. (A suivre.)

Le portrait. - Un jeune homme faisait la cour à une jeune fille, à l'insu de la famille de celle-ci, qui n'eût sans doute pas donné son ap probation à ce «flirt ».

Voulant, à l'occasion de son anniversaire offrir un cadeau à l'objet de sa flamme, il crut ne pouvoir lui causer plus de joie qu'en faisant faire son portrait.

Il alla donc chez un peintre.

Monsieur, lui dit-il, veuillez faire mon portrait, mais, je vous en prie, faites-le de manière qu'on ne me puisse reconnaître.

FEUILLETON

Au service de Naples

PAR AUGUSTE MEYLAN

IV

'AUTOMNE, à Naples, est la saison des pluis Avec la pluie, les fièvres, et les étrangers le paient presque tous leur tribut. Or, un bes jour, il me fut impossible de suivre mes cama rades à l'exercice du matin, et je dus me porter malade. Le docteur Kaufmann, un ancien ouvrie cordonnier, qui guérissait quelquefois ses patients m'envoya à l'hôpital de la Trinita.

En y arrivant, je dis un adieu mental à tous l bons camarades du régiment. On me fit poser m effets, puis, vêtu d'un pantalon blanc, d'une capote toile blanche et d'un grand manteau de dragon e laine blanche, je pris place dans une petite chan bre, en compagnie de trois autres fiévreux, do un mourut la nuit même. C'était un Calabrais, dév comme ils le sont tous. Dans son agonie, des not de saints s'échappaient de sa bouche. Par momen il appelait sa mère, puis il expira. Le lendem matin, quand les galériens vinrent balayer chambre, l'un d'eux, jeune homme de dix-sept s'approchant du lit, dit à son camarade: « Tie encore un; voilà un lit qui n'a pas de chance; c' le quatrième que j'emporte. » Puis, glissant la m e quarieme que j'emporte." als, grissant au entre le traversin et le matelas, il retira quelqu pièces de cinq sous, seule fortune du mort : « Ci pour la madone », fit-il en riant.

Combien j'en ai vu mourir, de ces jeunes geminés par le chagrin et la nostaigle! Ils se prominés par le chagrin et la nostaigle! Ils se prominés par le chagrin et la nostaigle!

naient à pas lents sur les toits plats de l'hôpital